



RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2022

SAEE BRIGNAIS

2 Rue du Garon 69530 BRIGNAIS

04 78 60 73 30

Directrice de Territoire : Véronique GELIN

Directrice de Pôle : Audrey MAUGEIN

Directeur de Pôle en remplacement : Antoine GRAPPIN

Directrice de Pôle en remplacement : Audrey BONJOTIN

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant
69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

Sommaire

1. Activité et personnel	1
1.1. Activité.....	1
1.2. Personnel.....	3
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité	5
2.1 Faits marquants	5
2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats	6
2.3 Expression et participation des usagers	7
2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques.....	8
2.5 Démarche qualité	8
3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties	9
3.1 Admissions.....	9
3.1.1. Demandes d'admissions.....	9
3.1.2. Refus d'admission	10
3.1.3. Usagers admis	11
3.2 Usagers suivis dans l'année.....	13
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population.....	13
3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins.....	15
3.3 Usagers sortis.....	21
3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie	21
3.3.2. Motif de sortie	22
3.3.3. Orientation à la sortie.....	22
4. Locaux et moyens matériels	23
5. Perspectives 2023	24

1. Activité et personnel

1.1. Activité

De Janvier 2022 jusqu'à fin Août 2022, le service SAEE Brignais est en suractivité avec un taux de remplissage 102 % et environ 4 mois d'attente pour les dossiers transmis par la cellule d'orientation.

Suite à ce constat, une augmentation de 6 places supplémentaires a été actée par le Département et notre Territoire jusqu'à fin Décembre 2023, faisant passer le service de 30 à 36 places. Cela a permis de traiter tous les dossiers en attente entre Septembre et Octobre 2022.

Concernant le dernier trimestre 2022, il y a eu de nombreux départs d'enfants (fins de prise en charge) au SAEE Brignais et parallèlement nous n'avons pas reçu de nouveaux dossiers, ce qui explique un taux d'activité de 94% à fin 2022.

SAEE BRIGNAIS SUIVI DE L'ACTIVITÉ 2022

CAPACITE D'ACCUEIL					
Nbr de places autorisées		30	<i>puis 36 à compter du 01/09/22</i>		
Nbr jours d'ouvertures		365			
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours			
Demandé	100%	11 682			Tarif autre
Accordé	100%	11 682			0

MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES					EN EUROS								
		RHONE 2022	REALISE		HORS RHONE 2022	ACCORDE		ECARTS			REALISE			ACCORDE		ECARTS		%	
			2021	2022		CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022	MENSUEL	CUMUL 2022	%	2021	PJ 2022	2022	CUMUL 2022	2022	CUMUL 2022		MENSUEL
Janvier	29	992	882	0	992	930	930	62	62	107%	36 523	41,68	38 031	38 031	38 031	38 031	0	0	100%
Février	31	872	840	0	1 864	840	1 770	32	94	105%	36 523	41,68	38 031	76 062	38 031	76 062	0	0	100%
Mars	31	986	870	0	2 850	930	2 700	56	150	106%	36 523	41,68	38 031	114 093	38 031	114 093	0	0	100%
Avril	31	953	804	0	3 803	900	3 600	53	203	106%	36 523	41,68	38 031	152 124	38 031	152 124	0	0	100%
Mai	30	982	874	0	4 785	930	4 530	52	255	106%	36 523	41,68	38 031	190 155	38 031	190 155	0	0	100%
Juin	27	982	900	0	5 767	900	5 430	82	337	106%	36 523	41,68	38 031	228 187	38 031	228 187	0	0	100%
Juillet	26	837	947	0	6 604	930	6 360	-93	244	104%	36 523	41,68	38 031	266 218	38 031	266 218	0	0	100%
Août	22	804	953	0	7 408	930	7 290	-126	118	102%	36 523	41,68	38 031	304 249	38 031	304 249	0	0	100%
Septembre	29	758	943	0	8 166	1 080	8 370	-322	-204	98%	36 523	41,68	38 031	342 280	38 031	342 280	0	0	100%
Octobre	26	860	1 074	0	9 026	1 116	9 486	-256	-460	95%	36 523	41,68	38 031	380 311	38 031	380 311	0	0	100%
Novembre	34	916	989	0	9 942	1 080	10 566	-164	-624	94%	36 523	41,68	38 031	418 342	38 031	418 342	0	0	100%
Décembre	35	1 084	1 030	0	11 026	1 116	11 682	-32	-656	94%	36 523	41,68	38 031	456 373	38 031	456 373	0	0	100%

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes : vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1,30 ETP	0	2
ADMINISTRATION	0,50 ETP	0	0
EDUCATIF	6 ETP	1	2
SOIN	0,55 ETP	0	1
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0,05 ETP	0	0
	8,40 ETP		

Des mouvements sont à constater au niveau de la Direction. La directrice Audrey MAUGEIN part en congé maternité précoce en 2021, et est remplacée par Antoine GRAPPIN, jusqu'en Septembre 2022. Deux mois après sa reprise de poste, alors que ce dernier se voit confier la direction du pôle de Villefranche, elle repart en congé maternité et est remplacée par Audrey BONJOTIN. Ce double changement de la Direction en une année a été accompagné avec toute la bienveillance possible, et des points réguliers entre les Directeurs de Pôle s'effectuent encore à ce jour, pour garantir la plus solide continuité de service possible. Audrey BONJOTIN restera en poste jusqu'au retour d'Audrey MAUGEIN.

L'augmentation des 6 places en septembre 2022, passant de 30 à 36 mesures d'accompagnement, a permis le recrutement d'un poste éducatif supplémentaire. C'est une éducatrice spécialisée de la MECS Clair Printemps du Pôle Sud qui, dans le cadre d'une mobilité interne, a fait la demande d'intégrer le poste. Elle a pris ses fonctions au SAEE en Janvier 2023 sur un CDD jusqu'à fin décembre 2023 dans l'attente d'une pérennisation des places.

La Cheffe de Service déjà en place a gardé ses fonctions uniquement sur le SAEE Brignais au vu de l'augmentation de mesures de son service. Un poste supplémentaire à 0,7 ETP en CDD jusqu'à fin décembre 2023 a permis un nouveau recrutement d'une Cheffe de Service au SAEE Petite Enfance au vu de l'augmentation de ses places (de 15 à 20 places). Un temps de psychologue de 0,2 ETP supplémentaire a été acté en septembre 2022 pour le SAEE Brignais en CDD également.

Le temps de secrétariat a eu une augmentation de 0,25 ETP réparti sur deux services.

Analyse de la pratique

C'est sur la même rythmicité que lors de l'exercice précédent que l'équipe éducative a bénéficié de l'analyse de la pratique. A raison d'1h30 tous les 15 jours et sur 20 séances, cette instance représente pour chaque membre de l'équipe un étayage important et nécessaire permettant l'efficacité de nos accompagnements, qu'il s'agisse de travailler des stratégies d'intervention ou d'ajuster nos postures et notre relation auprès des familles.

L'analyse de la pratique est actuellement toujours mutualisée avec l'équipe du SAEE SUD (9 éducateurs au total), ce qui permet de nous enrichir de la pratique d'un autre service.

Comme nous l'avons acté lors d'un bilan en Juillet dernier avec l'équipe de Direction et la psychologue clinicienne, celle-ci intervenant depuis plusieurs années, nous projetons un changement d'intervenante pour l'année 2023-2024. Cette anticipation permet à l'intervenante et à l'équipe de prendre le temps de se séparer et de préparer les changements à venir.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2022		
Collective / Individuelle	Intitulé	Interne / Externe
Individuelle	Tuteur de proximité modules 1, 2 et 3	Externe (ARFRIPS)
Collective	Co-développement	Interne
Collective	Logiciel NEMO	Externe (TROIZAIRE)
Collective	ESOPPE	Interne

Une éducatrice spécialisée du SAEE Brignais a bénéficié d'une formation de Tuteur de proximité à l'ARFRIPS (Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales), permettant des accompagnements de qualité pour l'accueil des stagiaires et apprentis en formation. Dans ce cadre, elle a commencé le suivi d'une apprentie ES qui travaille sur notre Pôle à la MECS Clair Printemps.

Le Co-développement en interne destiné aux équipes de Direction a été mis en place pour la deuxième année consécutive avec le même intervenant à raison de 5 séances d'1h30. Nous sommes huit personnes dans notre groupe de travail ; le but étant de renforcer les compétences managériales des Chefs de Service et Directeurs de Pôle dans une dynamique de pôle.

Toute l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, assistant administratif, Cheffe de Service) du SAEE a bénéficié de la formation NEMO par une entreprise externe. Ce logiciel NemoWeb a été choisi par l'association ACOLEA pour gérer l'ensemble des informations contenues dans le dossier unique de l'utilisateur.

Formation ESOPPE : 3 professionnels du SAEE Brignais (Educateur, psychologue et Cheffe de Service) continuent d'être transmetteurs au sein d'ACOLEA pour la formation ESOPPE mise en place depuis 2019. Plusieurs groupes d'Assistants Familiaux ont bénéficié de la formation cette année ainsi qu'un groupe formé de nouveaux éducateurs et psychologues de notre Pôle.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

L'année 2022 a été marquée par le 1^{er} Forum associatif Acolea qui a eu lieu en Septembre 2022, un moment important et une réussite où plusieurs points sont à noter :

- La poursuite du travail amorcé suite aux différents ateliers qui ont eu lieu.
- Des perspectives en 2023 avec la mise en place de groupe de travail avec les animateurs du forum et tous les cadres de l'association afin de faire des propositions d'actions auxquelles les salariés seront invités à participer.

La réécriture du livret d'accueil a été effectuée en s'inspirant du livret du pôle Villefranche travaillé avec un groupe de parents et enfants et une graphiste afin d'harmoniser ce document sur les différents SAEE du Territoire.

Une plaquette du Service a été réalisée avec le logiciel CANVA destinée à tous nos partenaires. Celle-ci décrit l'essentiel de notre accompagnement au service d'accompagnement externalisé et de nos missions.

Cette année 2022 aura aussi été marquée par une réorganisation du Pôle et du Territoire consolidé, sans confinement, sans restrictions de rencontres ou du fait de pouvoir se réunir. Deux changements de Directrices ou Directeurs de pôle ont eu lieu. Les Directeurs adjoints sont devenus des Directeurs de pôle.

Pour les équipes, l'année 2022 a comporté 2 temps différenciés : une première partie de l'année jusqu'à fin Août avec un fonctionnement similaire à l'année précédente avec une activité soutenue et des dossiers en attente avant de pouvoir procéder aux admissions selon notre protocole ; puis une deuxième partie de Septembre à Décembre 2022 avec une augmentation de 6 places validées par la direction de la protection de l'enfance du Rhône ; augmentation qui sera prolongée jusqu'en décembre 2023.

Cette augmentation d'activité a nécessité une réorganisation du service. En effet, il a fallu procéder à l'embauche de personnel et à la mise en place de moyens supplémentaires. Ainsi, le service de Brignais est maintenant constitué de 6 travailleurs sociaux (4 éducateurs/trices spécialisés, une assistante sociale, et une éducatrice de jeunes enfants). L'équipe d'éducateurs a pu ainsi se dédoubler en deux équipes de trois, avec chacune une psychologue. La Cheffe de Service participe aux 2 réunions de service. Cette réorganisation de 2 équipes et 18 situations chacune permet d'avoir le temps en réunion d'échanger autour de chaque situation des jeunes accompagnés. Par ailleurs, le service a accompagné une stagiaire durant un an, avec l'investissement qui en résulte de la part de l'équipe, mais aussi l'enrichissement qu'elle a pu y trouver. Cette équipe élargie et pluridisciplinaire favorise les regards croisés, les échanges, la prise de recul sur les situations qui peuvent parfois nous entraîner dans des urgences. La qualité de l'accompagnement proposé aux familles reste notre priorité. L'organisation autour des relais lors des absences des éducateurs/trices référents en est un exemple.

Enfin, le SAEE n'a pas été épargné par les difficultés de recrutement que peuvent rencontrer tous les établissements ou services du secteur médico-social puisque le 6ème poste a été effectif non pas en Septembre comme prévu mais en Janvier 2023, poste pourvu en interne.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Le travail partenarial de l'année 2022 a commencé avec une présentation de la Promo 16-18 de l'AFPA dans le cadre du dispositif « 1 jeune 1 solution ». Des professionnelles du Pôle Sud (MECS Clair Printemps et SAEE Brignais) ont pu inviter dans les locaux du service la responsable pédagogique et coordinatrice des Promo 16-18 de Vénissieux et de Saint-Priest ; les échanges ont été riches et intéressants.

Cette année, un projet théâtre a vu le jour avec des enfants accompagnés par le SAEE et une jeune de la MECS Clair Printemps.

Dirigé par la comédienne Céline BERTIN, l'atelier a été un franc succès. Il s'est déroulé sur une journée et demi à un mois d'intervalle. L'idée était de travailler la gestion de conflit, l'estime de soi et les problématiques de vie rencontrées par les enfants à travers des saynètes improvisées. Bien investi par les familles, l'écho des bénéfices s'est fait ressentir pendant plusieurs mois après l'atelier. Fort de ce dynamisme insufflé par cette première expérience, nous renouvelons notre partenariat pour l'année 2023 avec la comédienne. Deux journées entières sont programmées pour l'année 2023.

A l'initiative d'une Cheffe de Service Enfance du Département du Rhône, une journée de rencontre partenariale a eu lieu en Décembre avec la présence de plusieurs associations, services et institutions intervenant auprès des familles accompagnées par la Protection de l'Enfance. Il s'agissait pour notre service de rencontrer les différents partenaires susceptibles d'intervenir auprès des familles et de renforcer le lien avec l'ASE. Issues des groupes de travail lors de cette journée, et afin de ne pas imposer notre rythme aux familles, des idées ont émergé ; telles que des visites au domicile en binôme avec la référente ASE ou la possibilité d'établir l'avenant DIPEC au domicile en présence de la référente ASE plutôt qu'au service dans certaines situations particulières.

Enfin, plusieurs sorties collectives avec différentes familles ont été organisées cette année encore : notamment une sortie patinoire, une activité accrobranche et plusieurs sorties vélo encadrées par deux éducateurs en ville et à Miribel. Ces temps de partage sont toujours appréciés par les enfants, et riches en observations pour l'équipe éducative.

2.3 Expression et participation des usagers

L'épidémie de Covid et les restrictions d'interactions sociales qui en ont découlé ont eu un effet sur la mise en place de temps collectifs de participation des usagers. Depuis deux ans, il était devenu difficile de réunir les familles sur des temps d'échanges autour de la vie du service.

Une remobilisation des équipes a permis d'organiser deux de ces temps cette année : une fête d'été en Juin dernier à laquelle ont participé quatre familles du SAEE Brignais et un groupe d'expression en Décembre avec trois familles présentes. Si ces temps-là demandent un effort de la part de chacun pour motiver les familles, notamment sur les trajets, il en résulte des échanges très intéressants de leur part. Ils ont pu parler de leur vécu d'accompagnement et faire des suggestions d'amélioration de la qualité du service.

Un compte rendu du groupe d'expression a été rédigé et transmis à l'ensemble des familles suivies.

Un temps d'échange autour d'un thème transversal qui peut intéresser les parents sera proposé en 2023 sur leur suggestion.

Un questionnaire de fin de prise en charge qui recueille l'avis des parents et des enfants concernés est distribué en fin d'accompagnement.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Créée en 2019, la cellule de veille inter-SAEE a pour objectifs d'analyser les risques de maltraitance sous toutes ses formes au sein de chaque SAEE et leur évolution dans le temps. Il s'agit également d'analyser les modalités de traitement des situations de risque entre les différents services, les comprendre et avancer vers une harmonisation des pratiques. Enfin, l'objectif de cette instance est de proposer des actions de prévention de ces différents risques, soit pour un service, soit pour l'ensemble des SAEE, en fonction de l'analyse de la cellule de veille.

Ces rencontres inter-SAEE font émerger la volonté déjà bien présente des professionnels d'être en lien à travers des temps de travail et des formations partagées.

Sept fiches incident – doublées pour certaines d'une note d'information à destination de l'Aide Sociale à l'Enfance, ont été écrites en 2022. Nous notons cette année davantage d'incidents impliquant les professionnels, réceptacles de l'agressivité des personnes accompagnées – enfants ou adultes.

Un placement pérenne en établissement a été acté par le Service et l'ASE pour une fratrie de deux enfants dont la situation était très dégradée au domicile.

Deux mises à l'abri chez des personnes ressources ont été organisées par le Service. Une adolescente de 15 ans a pu être accueillie chez sa tante paternelle pendant quelques jours afin de permettre de faire redescendre temporairement une forte tension au domicile. Le père d'un enfant de 11 ans s'est proposé d'accueillir une semaine de plus son fils, avant les vacances scolaires, afin de proposer un relais à la mère qui montrait des signes d'épuisement dans la prise en charge de son fils.

2.5 Démarche qualité

Avancée de la démarche

Date d'autorisation	2013
1 ^{ère} évaluation interne	2017
1 ^{ère} évaluation externe	2018
2 ^{ème} évaluation interne	-
2 ^{ème} évaluation externe	2027

Les évaluations internes ne sont plus obligatoires. Les évaluations externes sont planifiées directement par l'ASE et réalisées par un cabinet extérieur. Notre prochaine évaluation externe est prévue en 2027 avec le nouveau référentiel national qui a été mis en place. La réécriture du projet d'établissement est prévue pour l'année 2024.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

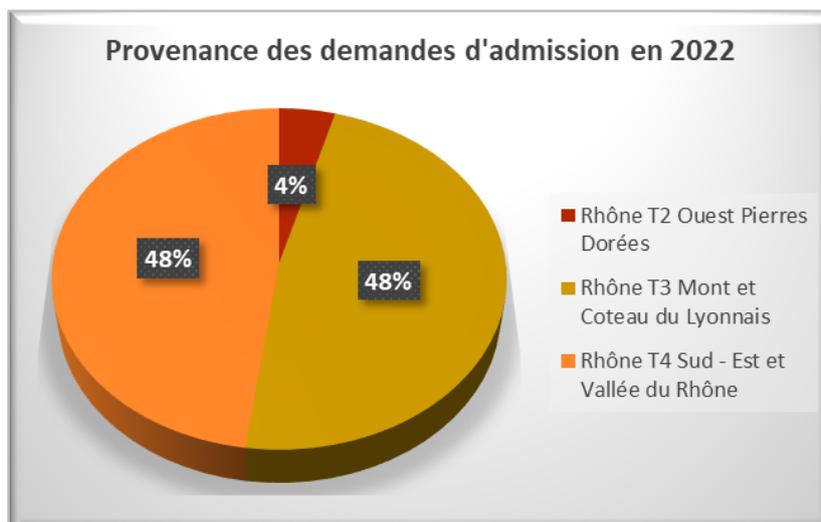
3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	33	28	33	0%
Admissions non réalisées	2	6	9	-78%
Dont refus du service	0	1	4	-100%
Admissions en cours de traitement	2	14	5	-60%
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	37	48	47	-21%

En 2022, le SAEE Brignais a reçu 23 dossiers d'admission et a pris en charge 14 dossiers reçus fin 2021 et traités en début 2022.

Nous remarquons que, par rapport aux deux années précédentes, le nombre de dossiers d'admission reçu a baissé 20% sur l'année.



En 2022, nous avons reçu 48% de dossiers provenant du Territoire 3 et du Territoire 4 et un dossier a été reçu du Territoire 2, qui a été retiré par l'ASE.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	18	78%	27	-
Placement administratif	5	22%	16	-
TOTAL	23		43	0

En 2022, une nette augmentation des mesures judiciaires apparaît ; en effet, les placements judiciaires sont de 78% cette année, contre 63% l'année dernière.

A la réception de la demande, les jeunes en attente d'admission sont pour 83% chez leurs parents, seulement trois jeunes sont encore en MECS à la réception de leur dossier d'admission. Nous remarquons que cette donnée est constante par rapport à l'année précédente.

3.1.2. Refus d'admission

Les dossiers sont orientés par la cellule d'orientation du département. En conséquence, les dossiers d'admissions sont adaptés à notre service et à notre prise en charge. En 2022, aucun dossier d'admission n'a été refusé. En 2021, un seul l'a été, en raison de l'atteinte de la limite d'âge du jeune avant la prise en charge.

3.1.3. Usagers admis

**Nombre d'enfants admis
en 2022**

33

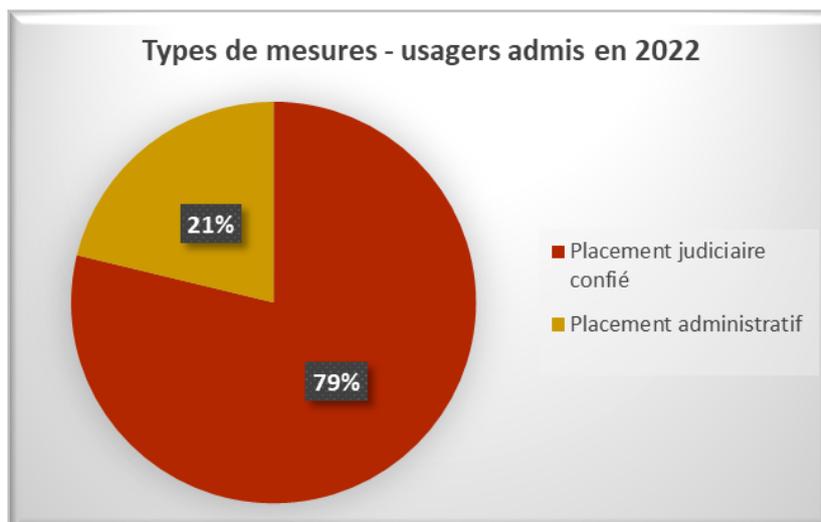
AGE DES USAGERS ADMIS	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	-
3 - 6 ans	9	4	1	800%
6 - 10 ans	7	6	8	-13%
10 - 14 ans	10	7	10	0%
14 - 16 ans	5	6	10	-50%
16 - 18 ans	2	5	4	-50%
18-21 ans	0	0	0	-
TOTAL DES ADMISSIONS	33	28	33	

Sur 33 enfants admis dans le service en 2022, 48% étaient âgés de dix ans ou moins, contre 36% en 2021.

Nous remarquons également une forte augmentation des enfants ayant entre trois et six ans sur les deux dernières années.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ADMIS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	9,8	11,4	12,5
Pourcentage de filles dans les admissions	42%	57%	33%



Sur les 33 admissions faites en 2022, 79% sont des mesures judiciaires. Cette proportion est en évolution par rapport à 2021, où les mesures judiciaires étaient à hauteur de 61%.

Origine géographique

PROVENANCE DES ADMISSIONS TERRITOIRE DEMANDEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	-
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	-
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	14	42%	17	-
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	19	58%	11	-
TOTAL	33		28	0

Nous remarquons que, sur les 33 admissions faites en 2022, 58% provenaient du T4 et 42% du T3. Par ailleurs, nous observons que la proportion du territoire de provenance s'est inversée en 2022. En effet, en 2021, 39% des jeunes admis étaient issus du T4 et 61% du T3. Nous supposons que ces chiffres sont en évolution en lien avec le travail de partenariat important qui est fait avec les travailleurs sociaux du T4.

Les jeunes admis en 2022 sont majoritairement en résidence chez leurs parents au moment de l'admission. Par ailleurs, trois enfants étaient en MECS et un en foyer d'accueil d'urgence au moment de l'admission dans le service.

Scolarité / Formation professionnelle

Sur les 33 admissions effectuées en 2022, nous observons qu'un enfant était pris en charge avec une scolarité adaptée et que deux autres étaient en déscolarisation. Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2021, où trois enfants étaient en scolarité adaptée et trois enfants en déscolarisation.

Accueil d'urgence

Le SAEE de Brignais n'effectue pas d'accueil d'urgence.

3.2 Usagers suivis dans l'année



3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

AGE DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	-	-
3 - 6 ans	9	5	-	-
6 - 10 ans	18	13	-	-
10 - 14 ans	17	11	-	-
14 - 16 ans	10	15	-	-
16 - 18 ans	10	8	-	-
Plus de 18 ans	1	3	-	-
TOTAL	65	55	0	

En 2022 nous avons accompagné 10 enfants de plus qu'en 2021. Parmi ces 65 enfants suivis dans l'année 2022, 27 enfants avaient moins de 10 ans (42 %), 17 enfants de 10-14 ans (26 %) et 21 enfants de plus de 14 ans (32%). Ces données se basent au 31/12/2022 ou au jour de la fin de mesure pour les usagers sortis dans l'année. Nous pouvons ainsi observer une majorité de jeunes ayant moins de 10 ans (42%), 26% pour les 10-14 ans et 32% pour les plus de 14 ans.

Est-il possible d'expliquer ce changement par le fait que la pandémie de COVID a fragilisé les familles que nous accompagnons ? La pénurie de personnel soignant dans les différents services hospitaliers, redécoupage territorial pour les CMP adultes comme enfant, éloignement du public non véhiculé des lieux de soins, notamment en zone rurale, absence de personnel dans les CMP, isolement renforcé des familles ont certainement joué un rôle. De ce fait, sans les prises en charge adaptées et en manque des lieux de socialisation, les facteurs de risque pour les enfants apparaissent beaucoup plus vite qu'avant et s'installent dans les familles de manière durable.

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	11,2	12,3	12,7
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie (en années)	0,8	0,7	0,86

Sur les trois dernières années, nous constatons une tendance à la baisse de la moyenne d'âge. En ce qui concerne la durée moyenne d'accompagnement, elle est en hausse cette année. En moyenne elle reste toujours supérieure à six mois. En effet, au vu des problématiques de conflit parental, des délais pour orienter les usagers vers les structures du soin (CMP, orthophonie...) ou encore les fratries supérieures à trois enfants, les usagers nécessitent un accompagnement souvent supérieur à six mois afin de répondre au mieux à leurs besoins.

**Mesures judiciaires
en 2022
75 %**

Nous relevons cette année une forte augmentation des mesures judiciaires. Sur 65 enfants accompagnés : 75 % le sont sous forme judiciaire (contre 56 % en 2021). Les situations arrivent de plus en plus dégradées en première instance, ce qui nécessite davantage l'appel à un tiers judiciaire.

Cela pourrait s'expliquer par l'impossibilité de la mise en place d'un réel travail de prévention sur plusieurs années consécutives par les différentes associations et les collectivités locales présentes sur notre territoire d'intervention.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES TERRITOIRE DEMANDEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Rhône T1 Beaujolais	0	0%	0	-
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	0	0%	0	-
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	33	51%	33	-
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	32	49%	22	-
TOTAL	65		55	0

Le nombre de mesures tend à mieux se répartir cette année selon les territoires sur lesquels le service intervient. En effet, sur 65 usagers : 51 % proviennent du T3 contre 49 % provenant du T4 (en 2021 : 60 % vs 40 %). Nous avons constaté une augmentation significative des places SAEE alloués aux autres services SAEE qui interviennent dans les Coteaux et Monts du Lyonnais, d'où une diminution de la demande sur ce territoire pour notre service.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- ***Scolarité ou formation***

Comme nous avons pu l'analyser auparavant, nous avons une majorité de jeunes enfants et d'adolescents.

Le service a accompagné principalement des jeunes enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Le SAEE est en soutien des parents dans le lien avec les lieux de scolarité. De plus, nombre d'enfants sont en difficultés depuis le début de la pandémie. Leurs parents ayant été en incapacité partielle ou totale d'accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages comme dans la mise en place des différentes prises en charge nécessaires (orthophoniste, ergothérapie, orthoptiste, psychomotricité...), ces derniers se trouvent aujourd'hui en grande difficulté scolaire. Le service a pu accompagner les jeunes dans leur suivi scolaire afin d'éviter le décrochage scolaire.

En ce qui concerne les adolescents, 2 ont été complètement déscolarisés en 2022. Ce sont des jeunes ayant d'autres problématiques, ayant besoin de soin avant tout, ne pouvant s'inscrire dans une scolarité ou apprentissage quelconque.

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AESH	7	11%	8	8
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	16	25%	18	14
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	7	11%	9	12
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	74		105	-
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	16	25%	14	14

La lecture des chiffres démontre que seulement 7 usagers bénéficiaient de l'accompagnement d'une AESH individuelle sur le temps scolaire. Ces chiffres ne tiennent pas compte des jeunes ayant besoin d'une AESH mais pour lesquels les démarches n'ont pas été faites par la famille. Pour une majorité des jeunes ayant bénéficié d'une ESS (Equipe de Suivi Educatif) au cours de l'année 2022, celle-ci a abouti à une demande auprès de la MDPH pour justement bénéficier d'une AESH. Pour constituer les dossiers de demandes d'AESH auprès de la MDPH il faut fournir, entre autres, des bilans d'orthophonie. Au vu de la pénurie de professionnels dans ce domaine (listes d'attente d'un an et plus) ainsi que des délais d'instruction de plus en plus longs avant que les dossiers passent en commission d'attribution (délais entre 4 et 6 mois actuellement), il faut en moyenne un an pour que l'enfant obtienne sa notification.

Cette année 2022, deux adolescents scolarisés dans un lycée agricole ont bénéficié d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire. Ce lycée a permis à ces jeunes d'avoir deux journées d'école et trois journées de stage par semaine pendant deux mois afin d'éviter la déscolarisation. Ce travail a été rendu possible par le travail de mise en lien fourni par le SAEE entre l'école, les parents et les lieux de stage.

L'accompagnement SAEE a permis à trois jeunes convoqués en Conseil de Discipline en vue d'une exclusion définitive de se maintenir dans leur scolarité. En effet, accompagnée par le service, la famille a été en capacité d'avoir un positionnement adapté et de travailler avec les écoles dans l'intérêt de leur enfant, de faire réfléchir le jeune et l'accompagner dans une prise de conscience et un changement de comportement.

Le nombre de jours d'exclusion cumulés n'est pas si élevé, en proportion des 65 enfants que nous avons accompagnés. 7 jeunes cumulent les 74 jours d'exclusion, soit une moyenne de 10,6 jours par jeune sur la durée d'une année scolaire. De manière générale, nous pouvons mettre en exergue le travail de soutien des parents par le SAEE, dans le lien qui est parfois compliqué pour eux avec les établissements scolaires.

- *Conduites à risque*

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	5	8%	6	5
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	6	9%	8	6
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	7	11%	7	9
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	3	5%	7	6
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	5	8%	11	8
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	8	12%	17	13
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	5	8%	3	3

Nous constatons une nette diminution des comportements agressifs en 2022 par rapport aux deux années précédentes, qu'ils soient tournés vers les autres ou infligés à soi-même. Nous faisons l'hypothèse que cette amélioration est due à l'arrêt des confinements et à la sortie d'une conjoncture sanitaire et sociale extrêmement compliquée à vivre pour chacun, notamment pour les adolescents très impactés par la crise.

D'une année sur l'autre, nous constatons que les problématiques de mise en danger sont sensiblement les mêmes et dans les mêmes proportions. Nous notons tout de même une légère baisse des jeunes consommateurs de produits psychoactifs et pour la deuxième année consécutive aucun accompagnement de jeune étant dans une conduite à risque liée à la prostitution.

Le fait que seulement 8 % des jeunes suivis en SAEE sont concernés par des fugues récurrentes démontre que le placement en milieu naturel est une mesure d'accompagnement éducative adaptée pour y arriver.

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	6	9%	9	2
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	2	3%	3	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	1	2%	1	0

Nous constatons une légère baisse de besoins en terme d'accompagnement pour des visites nécessitant la présence d'un tiers. Si pour la plupart des situations, les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance se chargent de ces instances, cette année encore les éducateurs du SAEE restent mobilisés autour de ces médiatisations. En effet, un enfant bénéficie des visites accompagnées auprès de sa mère : l'éducateur SAEE reste deux heures avec l'enfant et sa maman qui est hébergée en CHRS dans un autre département, de même qu'une autre jeune qui est accompagnée dans sa reprise de lien avec son père dont le droit de visite est encadré.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS - Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	17	26%	18	20
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	14	22%	8	18
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	58		36	-
<i>Dont généralistes</i>	10		0	-
<i>Dont spécialistes</i>	26		27	-
<i>Dont psychologues</i>	22		9	-
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	2	3%	4	6

Les professionnels du SAEE s'inscrivent davantage dans les accompagnements auprès des spécialistes qui ont été pensés avec les familles.

Ainsi, il est fréquent que des accompagnements auprès d'orthophonistes, de dentistes, ou encore d'ophtalmologues soient effectués par les éducateurs, toujours avec les familles. L'augmentation du nombre des familles nombreuses monoparentales habitant dans des villages/hameaux sans transport en commun rend les consultations en médecine spécialisée quasi impossibles sans notre aide. Le problème de mobilité de ces familles est une réelle entrave à la mise en place de suivis notamment en orthophonie.

En 2022, nous pouvons constater que 22% des jeunes accompagnés par le SAEE étaient concernés par un suivi psychiatrique. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2021. Nous avons vu que la problématique de santé mentale reste bel et bien présente depuis plusieurs années. Nous rencontrons des difficultés d'orientation pour ces jeunes en souffrance psychique. Des liens avec la Maison des Adolescents de Lyon ont été créés afin de penser le suivi d'une adolescente. Ce suivi n'a pas été suffisamment étayant en dépit de l'adhésion de cette dernière. Elle a eu deux hospitalisations en psychiatrie suite à des tentatives de suicide.

L'accès aux soins en terme de psychiatrie étant de plus en plus complexe, nous notons une difficulté croissante dans l'accès des enfants et adolescents à un suivi psychiatrique ou à une prise en charge en CMP.

Le nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant d'une notification MDPH se stabilise d'une année sur l'autre.

En interne : Travail des Psychologues du service

- **Le travail de soutien et d'accompagnement auprès des familles**

Admissions : 20

Les psychologues ont pu rencontrer chaque famille au cours des admissions.

Plan d'Actions Partagé (PAP) : 12

Au cours de l'année 2022, les psychologues sont intervenues lors de la présentation des PAP concernant chaque situation qu'elles avaient en charge dans chacune de leur équipe.

Ces temps de travail de chaque psychologue avec les éducateurs référents et les familles ont aidé à la mise en perspective de l'action éducative et de ses effets sur la prise en charge familiale des enfants ; en analysant et en élaborant les principaux obstacles qui se présentaient et en proposant des axes de travail pouvant aider la mise en œuvre des objectifs repérés par les familles et le service.

Avenants DIPEC : 8

Les psychologues ont été présentes lors des avenants DIPEC pour chaque renouvellement de mesure.

De manière générale, les psychologues ne sont pas présentes au moment des bilans. Néanmoins elles ont pu être présentes à certains bilans de fin de mesure lorsqu'une intervention d'aide et de soutien psychologique a été mise en place auprès de la famille (enfant ou parent) au cours de l'accompagnement.

Rencontres et entretiens psychologiques avec les familles : 32

- Entretiens avec les deux parents : 6
- Entretiens avec un parent et un enfant : 3
- Entretiens avec un parent : mères seules : 9 ; pères seuls : 0
- Entretiens psychologiques avec un enfant ou un adolescent : 14
- Passations de tests cognitifs : WISC IV : enfant : 0

➤ Travail d'élaboration et de soutien auprès des équipes.

Ce travail s'effectue chaque semaine auprès des équipes lors d'échanges en réunion d'équipes ou de manière plus élaborée lors des réunions cliniques (environ tous les deux mois) et également lors de rencontres informelles lorsque cela est nécessaire.

➤ Travail partenarial : en lien avec les travailleurs sociaux et les intervenants médico-psychologiques : 6

➤ Participation au groupes d'expression des usagers et aux rencontres collectives : 1

Evaluation annuelle des projets personnalisés

EVALUATION ANNUELLE DES PROJETS PERSONNALISES (hors admissions de fin d'année)	Année N	N-1	N-2
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	3	2	2
Quelques critères minoritaires satisfaits	11	12	1
Critères globalement satisfaits	19	26	16
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	19	9	12
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	0	2	3
TOTAL	52	51	34

Le recueil de données porte sur 52 enfants parmi les 65 accompagnés en 2022 (parmi les 65, 13 enfants ont été admis au service en fin d'année 2022 et la première évaluation du PP s'effectuera début 2023).

3.3 Usagers sortis



CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers sortis dans l'année	33	23	31

Nous constatons que le nombre d'usagers sortis en 2022 est plus important qu'en 2021.

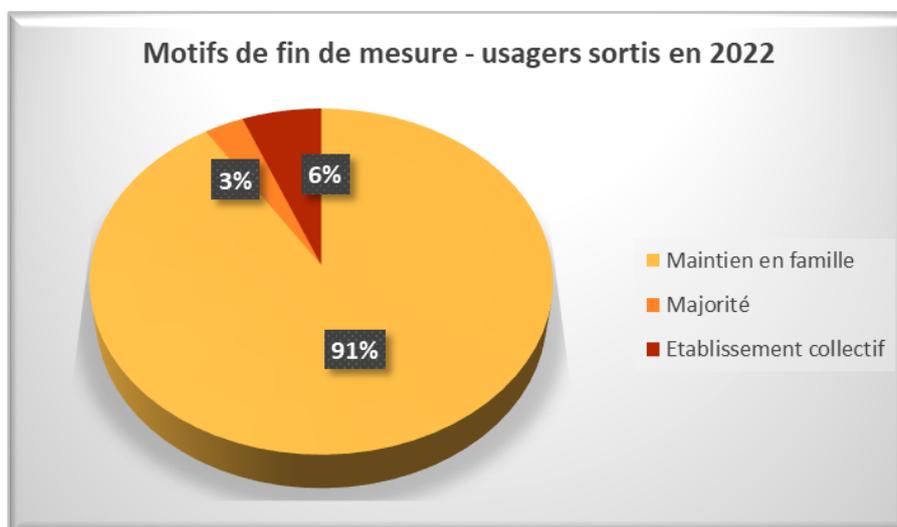
3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	0	0%	0	0
4 à 12 mois	12	36%	16	6
1 à 3 ans	21	64%	7	25
Plus de 3 ans	0	0%	0	0
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,02		0,86	0,85

Parmi les 33 fins de mesures en 2022, nous observons qu'une part importante de nos accompagnements a duré plus d'un an, soit un temps supérieur à ce que prévoit notre projet de service.

Si ces mesures ont été plus longues, c'est d'une part parce qu'elles sont demandées pour 1 an dès le début de la mesure par l'autorité judiciaire et aussi que les modalités des familles accompagnées peuvent être particulières (monoparentales, isolées sans moyens de transport individuel pour la mise en place des accompagnements des enfants) et nécessitent un accompagnement un peu plus long pour ne pas mettre à mal les suivis annexes des enfants.

3.3.2. Motif de sortie



Sur 33 fins de mesure, 2 usagers ont été orientés en MECS – une fratrie (contre 1 enfant en 2021).

Dans la majorité de nos accompagnements (91%), les enfants sont restés dans leurs familles après l'intervention du S.A.E.E.

3.3.3. Orientation à la sortie

En fin de mesure, 94 % des usagers sont maintenus au domicile, soit la quasi-totalité, comme l'année précédente (96 % en 2021 avec 1 enfant orienté en MECS et 87 % en 2020 avec 4 enfants orientés en MECS dont une fratrie de 3).

Sur 33 fins de mesure, 3 jeunes demeurent en situation de déscolarisation (contre 4 en 2021).

4. Locaux et moyens matériels

En Novembre 2022, le SAEE Brignais a eu l'opportunité de louer un étage supplémentaire à la même adresse. Nous avons donc actuellement un rez-de-chaussée avec une salle de réunion pouvant accueillir les familles, un bureau pour les 2 Cheffes de Service, une salle d'entretien pour les familles, un 1^{er} étage pour les bureaux du Service Petite Enfance avec 5 professionnelles, un bureau pour l'assistant administratif, un bureau pour les psychologues. Le 2^{ème} étage est destiné au Service du SAEE Brignais avec des moyens matériels nécessaires afin de le meubler. Cet étage comporte 2 bureaux pouvant accueillir les 6 éducateurs, une salle de réunion, une cuisine.

Deux véhicules supplémentaires ont été acquis en 2022 pour le SAEE Brignais, permettant ainsi un fonctionnement avec 5 voitures pour une équipe éducative de 6 professionnels. Trois téléphones neufs ont été achetés, afin de garantir le bon fonctionnement de cet équipement essentiel dans le lien avec les familles suivies par le SAEE. De plus, quatre nouveaux ordinateurs portables ont été mis à disposition des éducateurs/trices.

5. Perspectives 2023

Au plan éducatif et collectif :

Nous constatons encore cette année que la complexité des problématiques familiales demande de plus en plus de pouvoir bénéficier du soutien de la psychologue pour mieux comprendre et appréhender nos interventions. Nous rencontrons des familles souvent en grande souffrance psychique et les conflits conjugaux de plus en plus présents qui tendent à parasiter nos approches éducatives.

Une formation collective a été actée pour l'année 2023 dans le cadre de la formation continue sur le thème Parentalité et Troubles psychiques : impacts sur les enfants. Elle va se dérouler sur 3 jours, en mutualisant le SAEE Brignais et le SAEE Petite Enfance, avec l'organisme Epsilon Melia.

Le projet Théâtre qui s'est déroulé en 2022 va être reconduit sur 2 jours en 2023 avec pour objectif de faire une petite représentation à l'issue de ces journées. Ce projet concerne le Pôle Sud puisqu'il intègre des enfants du SAEE Brignais et de la MECS Clair Printemps.

Une journée de rencontre est prévue le 25 mai 2023 avec tous les acteurs du Pôle Sud (équipes éducatives, Cheffes de Services, Directrice de pôle, psychologues) afin de se rencontrer, partager les projets des services (MECS Clair Printemps, SAEE Brignais et SAEE Petite Enfance), et d'échanger sur des problématiques communes (accompagnement des familles, mise à l'abri, la référence éducative).

Au plan du fonctionnement et gestion du service :

Nous souhaitons que l'activité du Service se pérennise afin de maintenir les 36 places allouées par le Département. En effet, cela permet de répondre à la demande et de limiter les dossiers en attente afin de concrétiser plus rapidement l'accompagnement des situations. La pérennisation des postes (ES, Psychologue, Secrétariat) est également un élément important pour la qualité du travail entrepris en équipe.

Le projet de Service devra être réécrit en 2024 et permettra de préparer la prochaine évaluation externe.